

Comment puis-je faire une remarque à mon conjoint quant à ? ses comportements injustes

<"xml encoding="UTF-8?>

Comment puis-je faire une remarque à mon conjoint quant à ses comportements injustes ?

Question

Salut ! Je suis une fille, âgée de 27 ans. Cela fait un mois que je me suis mariée. Mon mari et moi, nous nous aimons beaucoup. Je me trouve, il y a quelque temps, confronté à un problème. J'essaie d'être la meilleure épouse pour mon mari. Mais, lui, il n'est pas satisfait. J'ai le sentiment que je ne dois pas lui faire des reproches pour ses comportements injustes. Lorsque, je m'en veux de lui, je ne dois afficher mon mécontentement et je dois me montrer, toujours, gaie, joyeuse et satisfaite, en sa présence. Je ne sais pas, vraiment, que dois-je faire. Pourriez-vous m'aider, s'il vous plaît. Je ne connais aucun endroit pour m'y rendre et régler mon problème.

Résumé de la réponse

Tout comme vous l'indiquez dans votre question, vous et votre époux, vous vous aimez, réciproquement. Et vous dites que vous être la meilleure épouse pour votre mari. Vous devez mettre en relief cette caractéristique pour que cela éclipse les autres choses. Dans la vie conjugale, l'ambiance régnante doit être celle d'affection, d'amitié, de sincérité et de camaraderie, loin de tout égoïsme, de tout orgueil. Si une telle ambiance s'instaure au sein du foyer familial, tout ce qui se manifeste comme problèmes et difficultés, peut être résolu, facilement. Nous devons, en premier lieu, identifier, le défaut avant de le traiter. Parfois, nous considérons, à tort, une chose comme un défaut. Le meilleur critère pour faire une remarque à une autre personne, consiste à ce que nous nous mettions à sa place. Comment nous aimons être traités, lorsqu'il y a une remarque à nous faire ? Comment nous aimons recevoir cette remarque ? Autrement dit, nous devons faire une remarque à l'autrui, de la même façon que nous aimons la recevoir. Cela ne fait pas, longtemps, que vous vous êtes mariés. Vous ne vous connaissez pas bien, encore, il reste de nombreuses caractéristiques morales à découvrir, réciproquement. Donc, ne vous pressez pas. Il vous faut d'attendre pour que vous ayez une connaissance réciproque supplémentaire, surtout, en ce qui concerne vos caractéristiques morales. C'est ainsi que vous serez capable de réaliser votre souhait sans donner lieu aux provocations et aux ressentiments.

Tout comme vous l'indiquez dans votre question, vous et votre époux, vous vous aimez, réciproquement. Et vous dites que vous être la meilleure épouse pour votre mari. Dans votre vie, vous devez mettre en relief cette caractéristique pour que cela éclipse toutes les autres affaires, y compris, les rancunes. Pour parvenir à une réponse précise, il paraît nécessaire de poser, tout d'abord, quelques questions.

Avant toute chose, nous devons savoir comment peut-on être une bonne épouse ?

Quels sont les critères, définis par l'Islam, pour une bonne épouse ?

Nous devons faire attention pour savoir si ce que nous reprochons à l'autrui est un défaut ou pas ?

S'il y a un reproche à faire, comment devons-nous le véhiculer ?

En guise de réponse aux questions ci-dessus, posées, nous disons :

Premièrement, si l'on tient compte des enseignements islamiques et si l'on prend les leaders de notre religion comme un exemple à suivre, l'on constate que l'ambiance dominante au sein de la vie conjugale, doit être celle d'affection, d'amour, d'amitié, de sincérité et de camaraderie et non pas celle d'égoïsme et d'orgueil. Par conséquent, si les conjoints agissent dans un esprit de camaraderie, les problèmes seront réglés, facilement.

Cependant, il faut dire que la gestion de la maison revient à l'homme, non pas comme un avantage particulier, mais pour consolider le foyer familial et assurer la pérennité de la vie sous un même toit.

Deuxièmement, pour avoir une réponse, à cette question, vous pouvez vous référer à l'index « Les critères du conjoint idéal », n° 7980, sur le même site.

Troisièmement, il faut, tout d'abord, identifier et connaître le défaut. Nous devons savoir si ce que nous reprochons à notre conjoint, est, vraiment, un défaut. Nous devons savoir si ce que nous reprochons à notre conjoint, a un aspect religieux, coutumier, social ou personnel. Sur ce point, il vaut mieux que nous consultations les experts des questions religieuses et des sciences

sociales. Parfois, nous considérons quelque chose, constaté, chez notre conjoint, comme un défaut, mais nous nous rendons compte, plus tard, comme que nous nous y trompions. 1[1]

La question qui se pose est de savoir même si nous constatons un défaut, serons-nous autorisés à le révéler, dans n'importe quel moment et endroit et en toute circonstance ? Une remarque, même elle est motivée par de bonnes intentions, peut aboutir au résultat contraire que nous souhaitons, si elle est faite sans le respect des conditions nécessaires. Le meilleur critère pour faire une remarque à une personne, consiste à ce que nous nous mettions à sa place. Comment nous aimons être traités, lorsqu'il y a une remarque à nous faire, comment nous aimons recevoir cette remarque ?

Autrement dit, nous devons faire une remarque à l'autrui, de la même façon que nous aimons la recevoir. Pour mieux dire, des remarques à l'égard de l'autrui devront se faire en fonction des différences au niveau de personnalités, de capacités et de tolérances. Cela ne fait pas, longtemps, que vous vous êtes mariés. Vous ne vous connaissez pas, encore, il vous reste de nombreuses caractéristiques morales à découvrir, réciproquement.

Donc, ne vous précipitez pas. Il vous faut d'attendre pour que vous auriez une connaissance réciproque supplémentaire, surtout, en ce qui concerne vos caractéristiques morales. Comme ça, vous serez capable de réaliser votre souhait sans donner lieu aux provocations et aux ressentiments.

Nous terminons la parole par un hadith du vénéré Imam Ali (bénédicté soit-il) : Dans son testament à son fils, l'Imam Hassan (bénédicté soit-il), l'Imam Ali (bénédicté soit-il ; dit : Mon fils, mesure-toi par rapport aux autres. Aime pour l'autrui, ce que tu aimes pour toi-même. Considère comme quelque chose de mal, ce que tu considères comme mal pour toi-même, ne fait pas l'oppression, tout comme tu ne veux pas subir l'oppression ; fais un don de bienfaisance, tout comme tu aimes en recevoir ; considère comme une mauvaise chose ce qui te semble une mauvaise chose auprès de l'autrui, admet pour les gens, ce que tu admets pour toi-même. Ne dis pas ce que tu ignores et dis ce que tu sais, ne dis pas ce que tu n'aimes pas qu'on dise à propos de toi. 2 [2]

[1] Pour plus d'information sur ce sujet, vous pouvez vous référer aux livres de Fiqh(la jurisprudence islamique), pour se renseigner des conditions à remplir pour recommander le bien et interdire le mal.

Nous avons choisi Tozihol Massael de l'Imam Khomeiny, t.2, p. 765, ainsi que le Tozih ul-Massa'al des Ayatollahs Golpayegani et Safi, pour vous mentionner les conditions nécessaires à remplir pour appliquer le principe visant à recommander le bien et interdire le mal : 1 : Celui qui applique ce principe doit être informé, lui-même, de ce qui est le bien et le mal, autrement dit, il doit être un bon connaisseur de cela. 2 : Il doit se donner la probabilité que cela laisse un impact sur son interlocuteur, en l'absence de la probabilité rationnelle en la matière, il ne lui pas obligatoire de recommander le bien et d'interdire le mal. 3 : Si celui qui a abandonné l'obligatoire et s'est livré à une acte illicite, persiste et signe pour poursuivre ce chemin. Si une personne est devenue apostat, il n'est plus obligatoire d'appliquer le principe « la recommandation du bien et l'interdiction du mal », à son égard. 4 : S'assurer que la personne visée a abandonné le licite et s'est lancée dans l'illicite. 5 : S'assurer que l'application de ce principe ne porte pas atteinte à lui-même.

[2] Majlissi, Mohammad Baqer, Bihar al-Anwar, t.72, p. 29, Insitut Al-Wafa, Beyrouth, 1404 de .l'hégire lunaire